

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

07/06/2016

Dossier complet le :

07/06/2016

N° d'enregistrement :

F09316P0122

1. Intitulé du projet

Route Départementale RDN8 - Commune du Castellet
Aménagement du carrefour giratoire avec la RD2 - PR 0+850

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département du Var

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Paul THOMAS DESESSARTS, Directeur Général Adjoint

RCS / SIRET

122811310101181011131

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°e	Carrefour giratoire dont la surface totale (aménagement connexes et raccordements aux voies existantes compris) est égale à 0,68 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Aménagement d'un carrefour giratoire en lieu et place du carrefour en croix entre la RDN8 et la RD2.

Aménagement de circulation piétonne.

4.2 Objectifs du projet

La création d'un carrefour giratoire permettra d'améliorer les conditions de sécurité et d'insertions des usagers et des riverains sur les Routes Départementales RDN8 et RD 2 en concentrant les accès à ces voies sur les branches du giratoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée des travaux est estimée à six mois. Ces derniers se dérouleront en trois phases :

- 1ère phase : terrassements généraux,
- 2ème phase : travaux de chaussée,
- 3ème phase : travaux de finition et aménagements paysagers.

Le Cahier des Clauses Environnementales Générales (CCEG) du Var sera respecté pendant la réalisation des travaux. Ce document définit les prescriptions environnementales liées au chantier que les entreprises doivent respecter. Les aspects environnementaux traités sont :

- l'insertion du chantier dans le site (signalisation, insertion),
- la protection du milieu naturel,
- les émissions sonores et les vibrations,
- la gestion et l'élimination des déchets de chantier,
- les rejets des effluents de chantier,
- la pollution atmosphérique,
- le respect de patrimoine et de l'archéologie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement du carrefour giratoire n'entraînera ni une augmentation, ni une diminution du trafic sur les axes de circulation existants : celui-ci restera inchangé (environ 3183 véh/j en 2014).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'acquisition partielle de trois parcelles privatives (section A n°104, 105 et 106) devra être réalisée. Si elles ne peuvent être acquises par voie amiable, une procédure d'expropriation sera mise en oeuvre.

Aucun dossier au titre de la "loi sur l'eau" n'est nécessaire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli au titre des procédures "étude d'impact au cas par cas" dans le cadre de l'aménagement du giratoire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	0,68 ha
Surfaces imperméabilisées	
- avant aménagement	0,4 ha
- après aménagement	0,55 ha
Rayon extérieur du giratoire	22 m
Largeur de l'anneau de circulation	9 m
Type d'entrée / sortie pour chaque branche du giratoire	1 voie entrée et 1 voie sortie

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

RDN8

83330 Le Castellet

Coordonnées géographiques¹

Long. 5°45'03" E Lat. 43°15'24" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voiries routières et accotements : RDN8 et RD2.

Les abords du projet sont toutefois marqués par des espaces boisés et des espaces agricoles.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

SCOT Provence Méditerranée approuvé le 16/10/09 : dans un pôle communal.

PLU du Castellet approuvé le 09/06/2009 et modifié le 2 février 2015 : zone UC, secteur UCb correspondant au secteur urbanisé du Camp du Castellet, zone N naturelle et secteur Nlr, réservé aux activités de camping et loisirs.
Présence des Emplacements Réservés n°104, correspondant au projet, et n°80 pour une aire de loisirs ou de détente.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF Terrestre de Type II <i>Plan de Cuges-les-Pins-Barre de Font-Blanche du Castellet et de Castillon-Tête de Nige</i> se situe à environ 1 km au Nord-Ouest du projet. La ZNIEFF Terrestre de Type II <i>Chaîne de la Saine-Baume</i> se situe à environ 1 km au Nord-Est du projet. La ZNIEFF Terrestre de Type II <i>Collines du Castellet</i> se situe à environ 1 km au Sud-Ouest du projet.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réserve Biologique de l'ONF <i>La Sainte Baume</i> est localisée à environ 7,7 km au Nord-Est du site d'implantation du projet.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Castellet est incluse dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Réseau Routier National du Var approuvé le 23 mai 2011.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'est concerné ni par une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, ni par une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. Néanmoins, la zone humide <i>Carrière Chibron</i> est localisée à environ 8,6 km à l'Est du projet.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPR Mouvements de Terrain de la commune du Castellet a été approuvé le 29 octobre 1981. Le PPR Incendies de Forêt de la commune du Castellet a été approuvé le 17 décembre 2011. Aucun PPR technologique n'a été approuvé sur la commune.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le dépôt d'hydrocarbures situé sur le circuit Paul Ricard du Castellet est le site pollué le plus proche du projet. Celui-ci est localisé à environ 3,7 km au Sud-Est du site d'implantation du giratoire.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone de Répartition des Eaux <i>Bassin du Gapeau</i> est localisée à environ 4,5 km à l'Est du projet.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit <i>Versant Sud du Massif de la Sainte-Baume à Cuges-les-Pins</i> est localisé à environ 5 km au Nord du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation <i>Calanques et îles Marseillaises-Cap Canaille et Massif du Grand Caunet</i> (FR9301602) situé à environ 4,2 km à l'Ouest du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique ni site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO n'est localisé dans ou à proximité du périmètre du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais. Les éventuels excédents de matériaux seront triés et soit valorisés sur un autre chantier soit évacués vers une filière agréée.</p>
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le périmètre du projet se trouve dans une zone semi-anthropisée, en bord de voie, et sans continuité d'habitat avec les ZNIEFF ou le site Natura 2000 situés à proximité. De plus, l'emprise du projet est faible. Par conséquent, l'opération n'aura aucune incidence sur ces zones à sensibilité particulière.</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun espace agricole, naturel, forestier ou maritime ne sera détruit par le projet.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet est concerné par le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD), la RDN8 et la RD26 supportant un flux de transit important. Ce risque peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet est concerné par des risques : - de feux de forêts, - de mouvements de terrains. Le projet prend en compte les prescriptions des PPR qui s'y appliquent.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de terrassements généraux et de chaussée sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantier et à leur circulation. Au vu de la localisation et la faible emprise du projet, les nuisances engendrées ne devraient pas être significatives. En phase d'exploitation, le projet ne modifiera pas l'ambiance sonore car le trafic circulant sur la RDN8 sera inchangé.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seule la circulation routière est source de nuisances olfactives dans le périmètre du projet. Ces nuisances sont donc négligeables.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de terrassements généraux et de chaussée sont susceptibles de créer des vibrations. Au vu de la localisation et la faible emprise du projet, les émissions engendrées ne devraient pas être significatives. En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires significatives.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>De l'éclairage public est déjà présent à l'intersection entre la RDN8 et la RD2 et sera repris et renforcé.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, des émissions de poussières sont possibles. Au vu de la localisation et la faible empreise du projet, les émissions engendrées ne devraient pas être significatives.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La surface imperméabilisée sera très légèrement augmentée dans le cadre du projet (création et suppression). Les eaux de ruissellement de chaussées seront collectées avant rejet dans le milieu naturel aux points de rejets actuels, donc pas de modification.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire.</p> <p>En phase exploitation, ce giratoire n'engendrera pas de production de déchets ménagers.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet sécurisera les accès à la RDN8 et à la RD2 en supprimant les accès directs ainsi que les difficultés d'insertions sur la RDN8.</p> <p>De ce fait, ce dernier améliorera la desserte des communes de Cuges-les-Pins, de Signes, du Castellet et de La Ciotat.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est localisé au niveau de l'intersection entre la RDN8 et la RD2. A cet endroit, les insertions sur la RDN8 depuis la RD2 sont dangereuses étant donné le trafic et les vitesses pratiquées sur la RDN8 et la complexité du carrefour actuel.

L'opération consiste à réaliser un giratoire à l'intersection entre les routes départementales RDN8 et la RD2 afin de sécuriser les échnages, de fluidifier le trafic et de diminuer les vitesses pratiquées. L'emprise du projet est relativement faible (0,68 ha).

Le projet permettra d'améliorer la sécurité des usagers et des riverains ainsi que les conditions d'insertions de ces derniers sur la RDN8. Par conséquent, l'accès aux communes de Cuges-les-Pins et du Castellet se fera dans de bien meilleures conditions.

Le SCOT Provence Méditerranée localise le projet dans un pôle communal.

Le site du projet se trouve en zones suivantes du PLU du Castellet:

- UC, secteur UCb, secteur urbanisé du Camp du Castellet comprenant des habitations et des activités,
- N, zone naturelle,
- N, secteur Nlr, réservé aux activités de camping et loisirs.

Le projet fait l'objet de l'emplacement réservé n° 104, au profit du Département, correspondant à "l'aménagement du giratoire entre la RDN8 et la RD2 au Camp du Castellet".

Le projet est éloigné des Zones d'Intérêt Ecologiques, Fauniques et Floristiques, du site Natura 2000 et de la Réserve biologique présents à proximité de la ville du Castellet. Il n'aura pas d'incidences sur le milieu naturel d'une part par l'absence de continuités d'habitats et d'espèces avec ces espaces et d'autre part par la faible surface et la nature de ses emprises (voies et accotements essentiellement, avec quelques arbres).

Les captages d'eau potable, les eaux superficielles et souterraines, les habitations et les activités présentes aux alentours ainsi que le patrimoine culturel seront préservés dans le cadre de la présente opération.

Les principales nuisances (sonores et vibrations) auront lieu lors de la phase chantier. Toutefois, au vu de la faible emprise du projet et de sa localisation géographique, celles-ci seront peu significatives.

Le projet permet donc une amélioration des conditions de sécurité pour les usagers et les riverains ainsi qu'une fluidification du trafic dans ce secteur.

Ainsi, au vu de :

- **des enjeux en terme de sécurité et de fluidité du trafic pour les usagers de la RDN8, ainsi qu'en termes de réduction du risque de transport de matière dangereuse par sécurisation du trafic,**
 - **de la faible emprise du projet (0,68 ha),**
 - **de la localisation du projet au sein d'un pôle communal,**
 - **d'une implantation du projet dans le secteur urbanisé du Camp du Castellet,**
 - **de l'absence d'incidences significatives sur le milieu naturel,**
 - **de la préservation des eaux superficielles et souterraines, des captages d'eau potable, de l'habitat, des activités et du patrimoine culturel,**
 - **de la nécessaire réduction des nuisances en phase chantier ou encore du recyclage des déchets verts lors de la phase de terrassements généraux, dans le respect du Cahier des Clauses Environnementales Générales du Département du Var,**
 - **des impacts positifs du projet sur la sécurité des usagers et sur la fluidification du trafic,**
- il nous semble que le projet d'aménagement du giratoire situé à l'intersection entre la RDN8 et la RD2 peut être dispensé d'étude d'impact.**

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Toulon

le,

02 JUIN 2016

Signature

Le Délégué Général Adjoint des Services,
Délégué Général aux Routes, Transports, Forêts et aux Affaires Maritimes



Paul THOMAS-DESESSARTS